



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juin 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre
des objectifs convenus et des engagements
pris sur le plan international en matière
de développement durable**

Déclaration du Mouvement pour l'éducation en matière de droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2008/100.



Déclaration

Les cités des droits de l'homme et le développement durable

Qu'est-ce qu'une cité des droits de l'homme? C'est le microcosme d'un État dont le peuple tout entier et les institutions, complexe entité sociale, économique et politique, constituent un comité directeur local dont les membres représentent tous les intérêts en jeu dans la cité. Ils se réunissent pour étudier les liens entre les droits de l'homme et les différents modes de développement durable. Ils créent des programmes d'apprentissage et de dialogue qui permettent d'évaluer le développement de leur ville à court et à long terme, selon une approche intégrée des droits de l'homme.

Dans la cité des droits de l'homme, la collectivité s'emploie à cultiver l'égalité et la non-discrimination. Elle construit une société respectant les femmes et les hommes et les aidant à faire valoir leurs droits fondamentaux. Chaque quartier dresse la géographie des atteintes aux droits de l'homme et des réalisations afin de planifier la construction d'une société créative et généreuse.

Ces activités mettent en place un processus durable de réflexion critique et d'analyse systémique, caractérisé par la participation réelle de la population, sur un pied d'égalité, à la prise des décisions qui ont une influence sur ses conditions de vie et à la création d'un modèle viable de développement durable. Les plans élaborés organisent notamment la lutte contre la pauvreté, le chômage et les inégalités sociales. Ces activités sont menées par des femmes et des hommes de tous âges et de toutes origines, dont certains font partie de groupes minoritaires tels que les migrants, les handicapés et les autochtones. La population apprend à vivre dans une atmosphère de confiance et de respect et à *former une collectivité coexistant dans la dignité*. Un progrès social et économique intégré englobe la conservation et la protection du milieu.

Par l'apprentissage et le dialogue, les habitants des cités des droits de l'homme assimilent de façon consciente une vision globale et intégrée des droits de l'homme qui leur permet de surmonter la peur et le dénuement. Leur ville offre asile à tous ceux qui y vivent, femmes et hommes. Le processus décrit vise à créer des conditions adéquates en matière de sécurité, d'alimentation et de nutrition et de logement, à dispenser une éducation tendant au plein épanouissement, à fournir des soins de santé, de l'eau potable et des services d'assainissement, et à créer des emplois convenablement rémunérés. Les ressources sont partagées entre tous les citoyens – ce qui constitue non pas un don mais l'exercice d'un droit de l'homme – qui se réunissent pour créer une nouvelle culture politique fondée sur les droits de l'homme et exercent leur intégrité et leur responsabilité sociale, devenant à la fois conseillers et observateurs.

La philosophie qui inspire l'encadrement général des droits de l'homme contient l'idée selon laquelle la construction de cités des droits de l'homme permettrait d'atteindre le développement durable. Depuis 1948, cet encadrement est minutieusement élaboré par des individus, des groupes et des nations, sans exclusive. Ceux-ci ont reconnu l'étendue des espoirs que nourrit l'humanité et des attentes que les femmes, les hommes, les jeunes et les enfants ont eues tout au long de l'histoire. L'exercice des droits de l'homme est la seule manière de parvenir à un véritable développement durable.

Il importe de préciser qu'en dehors du travail créatif mené dans les cités des droits de l'homme, cette vision globale et intégrée et cette mission concrète en matière de droits de l'homme sont mal connues de la majeure partie de la population mondiale. Afin de pallier cette lacune, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté la résolution 62/171, dont le projet avait été présenté par le Bénin, par laquelle 2008 a été proclamée Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, renforçant ainsi l'action menée dans le monde entier en faveur du développement durable.

À l'heure actuelle, le Mouvement pour l'éducation en matière de droits de l'homme contribue à la gestion de 20 cités des droits de l'homme dans le monde.
